



Franck NEFF
Secrétaire départemental

A Monsieur l'Inspecteur d'Académie – DASEN des Bouches du Rhône
DSDEN des Bouches du Rhône
28 Bd Charles Nedelec 13231 MARSEILLE CEDEX 1

Marseille, le 15 décembre 2022

Objet : Communication du rapport annuel des travaux menés par le comité départemental de suivi de l'école inclusive (art. D 312-10-10-3 du décret n°2020-515 du 4 mai 2020)

Monsieur le Directeur Académique,

Lors du CDEN du 28 novembre 2022, nous vous avons interpellé sur le respect de la réglementation, citée en objet, concernant la communication du rapport annuel des travaux menés par le comité départemental de suivi de l'école inclusive dont les membres du CDEN doivent être informés.

Nous réitérons notre demande de communication de ce rapport afin de connaître précisément le nombre d'élèves en attente de place en ITEP, IME, IMPro, SESSAD et d'une manière générale, l'ensemble des élèves en attente de place dans les structures spécialisées qui restent actuellement inclus par défaut dans des classes « banales », sans soins particuliers, sans aides nécessaires.

Nous vous rappelons que dans de nombreux établissements du primaire et du secondaire « ordinaires » du département, l'inclusion « forcée » provoque une extrême souffrance, tant des élèves à besoins particuliers que des autres élèves des classes et des enseignants qui doivent faire face quotidiennement à des situations extrêmement difficiles à gérer : coups et blessures, climat de classe dégradé, conflits entre parents, enseignants et directeurs.trices et chefs d'établissement... pris à partie avec un soutien et une aide souvent très limités de la part de leur administration.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande, je vous prie de recevoir, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de ma parfaite considération.

Franck NEFF